

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 2 mars 2021

L'an **deux mil vingt et un**

et le **deux mars**

à **dix neuf heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, M. LEBOUVIER, Mmes TINOCO, MARTEL, M. BENUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD, Mme LE SENECHAL

Excusé : M. GUYET

Absent : M. MARTIN

M. GUYET donne pouvoir à M. POTTIER

M. LANCHARD est nommé secrétaire de séance

Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du Compte Administratif

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 2 mars 2021

à 19 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme VANDEWALLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. POTTIER Christophe, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

+ COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés				262	41008				23	968	59							238	441	49
Opérations de l'exercice	267	173	09	335	466	13	54	226	02	57	231	42	321	399	11	392	697	55		
TOTAUX	267	173	09	597	876	21	78	194	61	57	231	42	345	367	70	655	107	63		
Résultats de clôture				330	703	12	20	963	19							309	739	93		
Restes à réaliser							8	300								8	300			
TOTAUX CUMULES				330	703	12	28	263	19							301	439	93		
RESULTATS DEFINITIFS				330	703	12	28	263	19							301	439	93		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ; Ont signé au registre des délibérations : Mme VANDEWALLE, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, M. LÉBOUVIER, Mmes TINOCO, MARTEL, M. BÉNUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD, Mme LE SENECHAL

Pour expédition conforme, le 4 mars 2021

le Maire

Préparation du Budget Primitif 2021

Devis des jeux extérieurs – lotissement Doncaster

Plusieurs devis sont proposés pour mettre des structures pour enfants au niveau de l'aire de jeux dans le lotissement de Doncaster. Un devis de pose sera demandé à un prestataire extérieur.

- Direct Jeux pour un montant de 6 105 € H.T. soit 7 316 € T.T.C.
- Sémio pour un montant de 6 226.73 € H.T. soit 7 472.08 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur le choix d'un devis.

- Après analyse des devis, les membres du Conseil Municipal choisissent Direct Jeux pour un montant de 6 105 € H.T. soit 7 316 € T.T.C.

le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2021 au compte 2188.

Vote des demandes de subventions

Quelques subventions ont été réceptionnées, celles-ci seront votées lors du vote du budget.

Analyse du budget primitif

Monsieur le Maire donne les sommes inscrites et réalisées au budget précédent et propose les sommes pour le budget primitif 2021.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire propose de signer le devis de l'entreprise Emery pour l'arrachage d'une haie rue de la Moussinterie pour un montant de 240 € T.T.C.

TOUR DE TABLE

Mme VANDEWALLE propose de créer une page facebook sur la commune. Les avis sont partagés.

Mme VANDEWALLE indique qu'elle a assisté à une réunion du Percher et informe que chaque personne peut prendre connaissance du rapport et des délibérations. Voir notre site www.mairiestmichelthubeuf.fr, onglet « cadre de vie » et « environnement » pour connaître les sites à interroger.

Mme VANDEWALLE informe que le Percher va vers une harmonisation des tarifs. Le syndicat départemental de l'eau demande à ce qu'il y ait un regroupement des tarifs au plus vite.

Monsieur LEBOUVIER demande si une date est fixée pour le barbecue communal. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur PAULHIAC notifie qu'il a assisté le 23 février dernier à une commission environnement et indique que tout va bien sur Saint Michel Thubeuf. Monsieur PAULHIAC indique que pour les personnes non raccordées, la Cdc ne prend plus en charge les travaux. Monsieur PAULHIAC demande à définir une date pour les décorations de Noël.

Séance levée à 21 h 30

